



LABORATOIRE ESPACES TRAVAIL

LABORATOIRE
ESPACES
TRAVAIL
(LET)

Tél : 01 53 72 84 65

Fax : 01 53 72 84 78

tevette@paris-lavillette.archi.fr

Site : www.let.archi.fr

Ministère de la Culture et de la communication
Direction Générale des Patrimoines
Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction
et du cadre de vie

**Les architectes dans les organismes publics
et parapublics**

**Enquête en régions Pays de la Loire et
Poitou-Charentes**

Synthèse

Thérèse EVETTE, Elise MACAIRE



ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE PARIS
LA VILLETTE

144

Avenue
de Flandre
75019 Paris

Rapport final

Septembre 2012

Sommaire

Résumé du rapport	5
I. Recensement des emplois et des activités	5
II. Itinéraires, activités et identité professionnelle	7
III. Profils originaux et nouveaux.....	8
Introduction	9
I. Recensement des emplois et des activités	10
1. Recensement.....	10
Démarche	10
Description des emplois des architectes recensés.....	12
2. Situations professionnelles et activités	14
Démographie et lieux d'exercice.....	14
Formation et itinéraire professionnel	15
Emplois	15
Activités.....	16
Réseaux professionnels	19
Comparaison Ile-de-France – régions Ouest	19
II. Itinéraires, activités et identité professionnelle	23
1. Profils des architectes rencontrés.....	23
2. Synthèse thématique	25
Les itinéraires professionnels	25
Les activités	26
L'identité professionnelle	28
III. Profils originaux et nouveaux	31
1. Métiers de la protection du patrimoine.....	31
Chargé de mission à la Direction du patrimoine et de l'archéologie dans une grande ville (46 ans).....	31
Architecte du patrimoine, référent secteur protégé dans une petite ville (25 ans)	32
2. La mission Grands projets	33
Mission Grands projets et Agenda 21, ville moyenne (54 ans)	33
3. Responsables de gestion et construction en SDIS et CCI	34
Architecte dans un Service départemental d'incendie et de secours (52 ans).....	34
Architecte dans une Chambre de Commerce et de l'Industrie (42 ans).....	35
Annexe : Liste des organismes employeurs identifiés en régions Ouest	37

Résumé du rapport

La Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, Direction Générale de Patrimoines, a confié au Laboratoire Espaces Travail une étude sur les activités des architectes dans les secteurs public et parapublic, hors fonction publique d'Etat¹. Une enquête a été engagée auprès d'architectes employés dans les organismes de ces secteurs. D'abord menée en Île-de-France, elle est ici consacrée aux architectes exerçant dans les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.

Ce rapport propose une synthèse en trois parties. La première expose les résultats du recensement et de l'enquête par questionnaire. La seconde offre une vue générale sur les principaux domaines de l'étude, à savoir : les trajectoires professionnelles, les activités et l'identité professionnelle des architectes rencontrés. Ces deux parties proposent des éléments de comparaison avec l'Île-de-France. La troisième présente des profils professionnels originaux ou nouveaux par rapport à ceux déjà enquêtés en Île-de-France.

I. Recensement des emplois et des activités

Les deux régions concernées par cette enquête ont été choisies pour donner des vues complémentaires et contrastées de la situation des architectes des organismes publics et parapublics par rapport à celle de l'Île-de-France. Dans cette optique étaient retenues une région de récent et fort développement urbain, les Pays de la Loire, et une région plus rurale et moins dense, le Poitou-Charentes.

Le recensement des architectes a été réalisé en deux temps. Après identification des organismes publics et parapublics des deux régions étudiées, des fiches de recensement ont été envoyées à 137 organismes employeurs potentiels de salariés architectes (collectivités et établissements directement reliés aux collectivités, maîtres d'ouvrage du logement et aménageurs, maîtres d'ouvrage utilisateurs et organismes d'étude). Environ 40% des organismes ont répondu et 81 architectes ont ainsi été recensés dans 33 organismes. Un deuxième repérage a été effectué sur les tableaux régionaux de l'ordre des architectes qui a permis d'identifier 43 architectes dans 32 autres organismes, parmi lesquels on remarque la présence de petites villes, ainsi que des structures intercommunales de petites municipalités rurales ou balnéaires.

Au total 65 organismes emploient des architectes dont 41 en Pays de La Loire et 24 en Poitou-Charentes. 124 architectes y travaillent dont 86 dans les Pays de la Loire et 38 dans le Poitou-Charentes. Cette répartition reflète en partie la densité de population des deux régions, mais les situations sont plus contrastées entre des départements. Les architectes sont

¹ Des maîtres d'ouvrage utilisateurs ont été cependant pris en compte, par exemple dans des universités ou au CNRS.

principalement employés dans les villes, les intercommunalités et les CAUE, particulièrement représentés, à l'inverse des SEM et des SPLA.

Le nombre d'architectes hommes et femmes est équilibré, confirmant la présence importante des femmes dans les secteurs public et parapublic par comparaison à leur place dans la population ordinaire. Près des deux tiers des architectes recensés sont inscrits à l'ordre des architectes, principalement en tant que fonctionnaires « n'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre » et comme exerçant « à titre exclusif en CAUE »

Sur les 124 architectes contactés, 47 ont répondu au questionnaire. Cet échantillon est assez représentatif du recensement dans les deux régions étudiées, en ce qui concerne la démographie et la répartition régionale. 68% exercent dans les Pays de la Loire, principalement en Loire Atlantique.

La grande majorité des architectes est DPLG, l'un est ADE+HMO et seuls trois d'entre eux sont ADE. La moitié est issue de l'Ensa de Nantes. 72% ont une formation complémentaire, généralement en urbanisme. 56% d'entre eux exercent en collectivité territoriale, structures intercommunales comprises. Les emplois se répartissent ensuite entre les CAUE, d'autres établissements publics ou parapublics, les offices de l'habitat et les SEM ou SPLA. Un tiers d'entre eux y sont les seuls architectes, un autre tiers a un ou deux collègues architectes. Près des deux tiers des architectes ont un statut public : 40% sont fonctionnaires, 23% contractuels de la FPT, 26% salariés du secteur privé et 6% sont agents de la fonction publique hospitalière. Ils sont assez nombreux à exercer à temps partiel (dix architectes, dont la moitié en CAUE).

Les domaines d'activité des architectes enquêtés se répartissent de façon équilibrée entre le bâtiment et l'urbanisme ou l'aménagement, certains intervenant dans les deux. Dix architectes exercent des fonctions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au sein des CAUE. Un quart des architectes déclare exercer la maîtrise d'œuvre dans son activité principale et, parmi les autres, 66% l'ont pratiquée antérieurement. En ce qui concerne les fonctions assumées, les plus citées sont la maîtrise d'ouvrage (par la moitié des architectes), l'AMO (un tiers) et d'autres fonctions, essentiellement le conseil en architecture. La maîtrise d'œuvre n'est citée que par 21% des architectes. Ces fonctions s'exercent de façon exclusive ou conjointe. Deux tiers des architectes assument une seule fonction, principalement l'AMO, la maîtrise d'ouvrage et le conseil. Trois architectes ont une fonction exclusive de maîtrise d'œuvre et un seul architecte se consacre à la gestion-maintenance-maîtrise d'usage. Les autres associent le plus souvent la maîtrise d'ouvrage à la gestion, la maîtrise d'œuvre ou l'AMO. Malgré les vocations singulières des organismes, les différentes fonctions y sont largement présentes.

Les missions assurées par les architectes enquêtés sont en général variées, quelque soit leur organisme employeur. Près des trois quarts des architectes assurent des missions « amont » telles que la programmation, les études de faisabilité et autres études amont et plus de la moitié citent le montage d'opération et la conduite de projet. Les autres missions les plus fréquentes sont le conseil (principalement dans les CAUE et les collectivités territoriales), l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement. Les missions les plus citées sont ensuite la

gestion et le suivi de chantiers, la conception architecturale (28%) et la conception urbaine et paysagère. Les missions de direction ne sont citées que par huit architectes, mais la moitié des répondants dirigent une équipe et autant estiment exercer la responsabilité de la décision, parfois associée à un rôle d'aide à la décision, les autres étant en situation d'aide à la décision.

Les revenus annuels nets sont relativement importants. En effet, près de 45% gagnent plus de 40 000 euros par an. Le niveau de rémunération est lié à l'âge mais ne dépend ni du sexe ni de la structure d'emploi.

Plus de la moitié des architectes enquêtés sont inscrits à l'ordre, soit un peu moins que dans le recensement (66%). Ils le sont le plus souvent comme fonctionnaire puis comme architecte en CAUE. Parmi les non inscrits, près des deux tiers ne l'ont jamais été antérieurement. La moitié environ a des activités associatives liées à l'activité professionnelle ou de diffusion de la culture architecturale, mais ils participent également à d'autres associations.

Malgré un écart de méthode d'enquête, on peut comparer la situation dans ces régions de l'Ouest et celle en Ile-de-France. Elles se rejoignent sur de nombreux points. Le niveau de formation apparaît encore plus élevé dans les régions Ouest tandis que les niveaux de responsabilité sont un peu supérieurs en Ile-de-France. Mais la seule différence notable concerne le poids des architectes des CAUE dans l'échantillon des régions Ouest. Cette nouvelle enquête a par ailleurs d'élargir l'éventail des organismes employeurs, notamment de petite taille.

II. Itinéraires, activités et identité professionnelle

Cette partie de l'enquête a été conduite par entretiens approfondis auprès de 20 architectes. L'échantillon respecte un équilibre entre types d'organismes, régions et contextes spécifiques : agglomérations, espace rural, et zone maritime. Y sont présents à la fois des profils issus de l'évolution récente des politiques publiques et des profils plus traditionnels.

Les itinéraires professionnels des architectes interviewés se distinguent peu de ceux observés en Ile-de-France. Ils ont obtenu leur diplôme relativement jeunes, pour moitié dans l'école de leur région (Nantes), mais ils sont plus nombreux qu'en Ile-de-France à être entrés directement dans le secteur public, notamment grâce à leur jury de fin d'études. La majorité a néanmoins une expérience de maîtrise d'œuvre et a pris appui sur un diplôme ou une formation continue pour s'orienter vers des emplois publics ou parapublics.

Les fonctions et missions qu'ils assument reflètent les conclusions des phases précédentes de l'enquête. Exerçant majoritairement dans les services du bâtiment (où ils pratiquent parfois la maîtrise d'œuvre), les architectes ont également des missions d'urbanisme, de gestion et quelquefois d'encadrement. Les architectes de la maîtrise d'ouvrage expriment très souvent l'importance que revêt pour eux leur position dans les projets : interface, médiation et coordination sont des *items* qui reviennent régulièrement comme apportant un intérêt à leur métier. Au sein de leurs services, ils défendent la qualité architecturale et, auprès des maîtres

d'œuvre et sont attentifs à une bonne prise en compte des usages et de la pérennité des ouvrages. Les architectes maîtres d'œuvre se sentent tenus au respect des budgets publics. Peu nombreux dans leurs organismes, les architectes rencontrés deviennent les architectes « de la maison » et font office de référents en matière d'architecture.

Assistants à maîtrise d'ouvrage ou exerçant un métier de conseil, les architectes estiment que leurs préconisations sur les projets ont une incidence concrète sur les décisions ultérieures des élus ou des maîtres d'ouvrage et donc, par voie de conséquence, « sur le territoire ». Certains se définissent d'ailleurs comme « architectes de territoire ». Pour les architectes urbanistes, les enjeux politiques sont également vécus comme une caractéristique importante de leur activité.

Chez les maîtres d'ouvrage, la coopération avec les architectes maîtres d'œuvre est décrite comme favorisée par leur formation commune. De façon récurrente, les architectes perçoivent leur environnement de travail comme particulièrement riche.

L'identité professionnelle de ces architectes se dessine à travers leurs orientations : défendre la qualité architecturale ou contribuer à la diffusion de la culture architecturale. Ils se sentent tous architectes. Mais, s'ils parlent « en architecte », ils le font aussi « en membre du service public ». Certains architectes revendiquent leur qualité d'architecte, d'autres sont plus discrets et ne « se déclarent » qu'aux moments opportuns de négociation. Certains, enfin, s'appuient sur une double identité, telle que architecte urbaniste ou architecte du patrimoine. Toutefois, l'appartenance à un service prévaut parfois sur l'identité d'architecte. Dans certains cas la formation d'architecte fait obstacle à la progression de carrière.

Etre architecte du secteur public ou parapublic joue de façon positive dans la construction de l'identité. Celle-ci s'incarne dans l'utilité publique de la mission et recouvre une forme d'éthique. Elle correspond parfois à une véritable vocation. De façon générale, les architectes des secteurs public et parapublic rencontrés pensent être insuffisamment connus et reconnus de leurs pairs et qu'un travail d'information sur leur rôle et leurs pratiques reste à faire auprès des étudiants en architecture et de la profession dans son ensemble.

III. Profils originaux et nouveaux

Cette partie présente quelques profils professionnels nouveaux par rapport à ceux rencontrés en Île-de-France, qui apportent une vision complémentaire des types d'emploi que peuvent occuper des architectes dans des organismes publics et parapublics. Trois d'entre eux se situent en collectivité : deux occupent des fonctions de protection du patrimoine et une est chargée d'une mission « grand projets ». Deux autres se situent au sein d'organismes non rencontrés dans l'enquête précédente : un architecte dans un Service départementale d'incendie et de secours et une architecte dans une Chambre de commerce et de l'industrie. Leurs trajectoires professionnelles et de leurs activités sont présentées de façon succincte.

Introduction

Dans un contexte économique de la profession d'architecte marqué par le développement de secteurs d'activité et d'emploi hors de l'agence d'architecture, la Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, Direction Générale de Patrimoines, a confié au Laboratoire Espaces Travail une étude sur les activités des architectes dans les secteurs public et parapublic, hors fonction publique d'Etat. Une enquête en plusieurs phases a été engagée auprès d'architectes employés dans les organismes de ces secteurs. D'abord menée en Île-de-France², l'enquête est ici consacrée aux architectes exerçant dans les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes et comporte trois volets : un recensement des organismes employeurs et des architectes exerçant en leur sein ; une enquête par questionnaire auprès des architectes recensés ; une vingtaine d'entretiens auprès d'un échantillon d'architectes portant sur leurs itinéraires professionnels, leurs activités et les relations qu'ils entretiennent avec le milieu de l'architecture. L'enquête de terrain a été réalisée par Elise Macaire. L'exploitation et la synthèse ont été réalisées conjointement par les auteurs.

Ce rapport propose une synthèse en trois parties. La première expose les résultats du recensement et de l'enquête par questionnaire. La seconde offre une vue générale sur les principaux domaines de l'étude, à savoir : les trajectoires professionnelles, les activités et l'identité professionnelle des architectes rencontrés. Ces deux parties proposent des éléments de comparaison avec l'Île-de-France. La troisième présente des profils professionnels originaux ou nouveaux par rapport à ceux déjà enquêtés en Île-de-France.

² Thérèse Evette, *Les architectes des collectivités territoriales. Enquête qualitative sur les itinéraires professionnels et les activités en Ile-de-France*, LET – Ensa Paris-La Villette, septembre 2011. Elise Macaire, *Les architectes dans les organismes publics et parapublics. Enquête qualitative sur les itinéraires professionnels et les activités en Ile-de-France*, LET – Ensa Paris-La Villette, décembre 2011.

I. Recensement des emplois et des activités

Les deux régions concernées par cette enquête ont été choisies pour donner des vues complémentaires et contrastées de la situation des architectes des organismes publics et parapublics (hors services de l'Etat), par rapport à celle de l'Île-de-France sur laquelle portait la précédente étude. Dans cette optique étaient retenues une région de récent et fort développement urbain, les Pays de la Loire, et une région plus rurale et moins dense, le Poitou-Charentes. La première est deux fois plus peuplée que la seconde et regroupe cinq départements et treize villes ou agglomérations de plus de 20 000 habitants. La seconde comporte quatre départements et sept villes ou agglomérations de 20 000 habitants ou plus³.

1. Recensement

Démarche

Le recensement des architectes a été réalisé en deux temps. Après identification des organismes publics et parapublics des deux régions étudiées, hors services de l'Etat, un premier repérage a été effectué directement auprès de 137 organismes employeurs potentiels de salariés architectes (collectivités et établissements directement reliés aux collectivités, maîtres d'ouvrage du logement et aménageurs, maîtres d'ouvrage utilisateurs et organismes d'étude). Ont été contactées les villes et agglomérations de plus de 20 000 habitants⁴. Les Pays de la Loire comportent par ailleurs un nombre important de SEM et SPLA et trois agences d'urbanisme alors que ces dernières sont absentes de la région Poitou-Charentes.

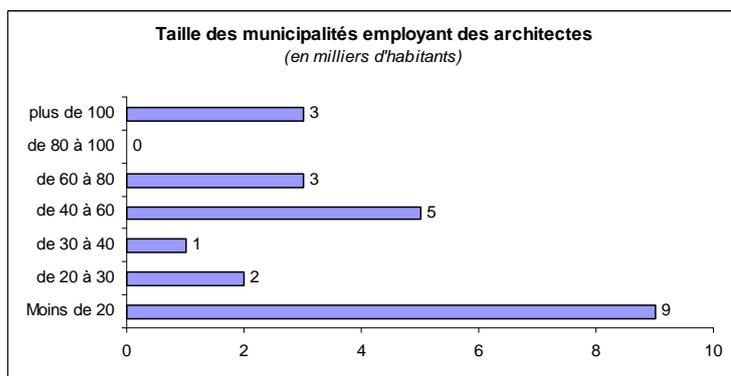
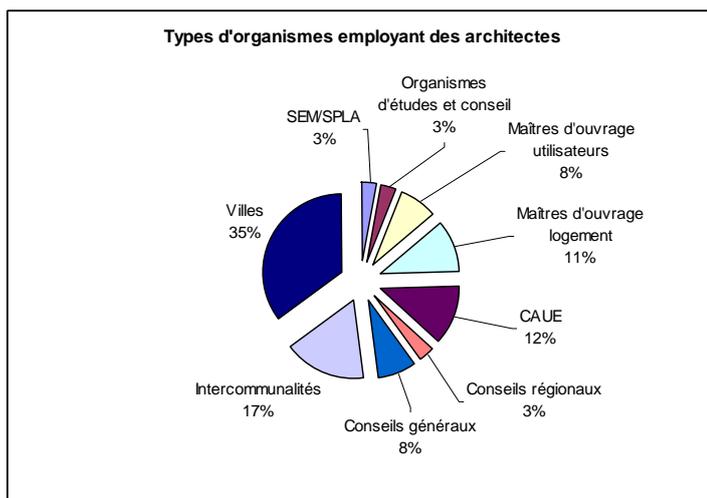
Environ 40% des organismes ont répondu en renvoyant des fiches de recensement et 81 architectes ont ainsi été identifiés dans 33 organismes. Les SEM, les SPLA ainsi que les PACT ont peu répondu au recensement et sont peu présentes dans l'échantillon, à l'inverse des CAUE. Un deuxième repérage a été effectué sur les tableaux régionaux de l'ordre des architectes qui a permis d'identifier 43 architectes dans 32 autres organismes. Au total 65 organismes emploient des architectes dont 41 en Pays de La Loire et 24 en Poitou-Charentes. 124 architectes y travaillent dont 86 dans les Pays de la Loire et 38 dans le Poitou-Charentes.

L'étude des tableaux des conseils régionaux de l'ordre dans la catégorie « Architectes exerçant une autre activité qui ne les habilite pas à établir, sous leur propre responsabilité, des

³ Trois villes ont plus de 100 000 habitants dans les Pays de la Loire alors que Poitiers dépasse à peine les 91 000 habitants.

⁴ Ce seuil retenu pour l'étude fait référence à l'enquête de Jacques Allégret sur les architectes communaux dans laquelle il observait que les architectes n'étaient présents qu'exceptionnellement dans les villes de moindre taille. Cf. Allégret J., « Les communaux. Les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales », *In Extenso* n° 6, 1985.

projets architecturaux pour des demandes de permis de construire » a notamment permis d'identifier de nouveaux organismes : un centre départemental de l'habitat, une chambre de commerce et de l'industrie, et une agence technique départementale, ainsi que des petites villes et des structures intercommunales non répertoriées dans le recensement, comme par exemple des communes littorales balnéaires dont population résidente est faible mais dont la population estivale peut décupler les effectifs⁵. Sur l'ensemble, les organismes employeurs sont principalement des collectivités territoriales et des CAUE (seuls deux sur neuf n'ont pas répondu).



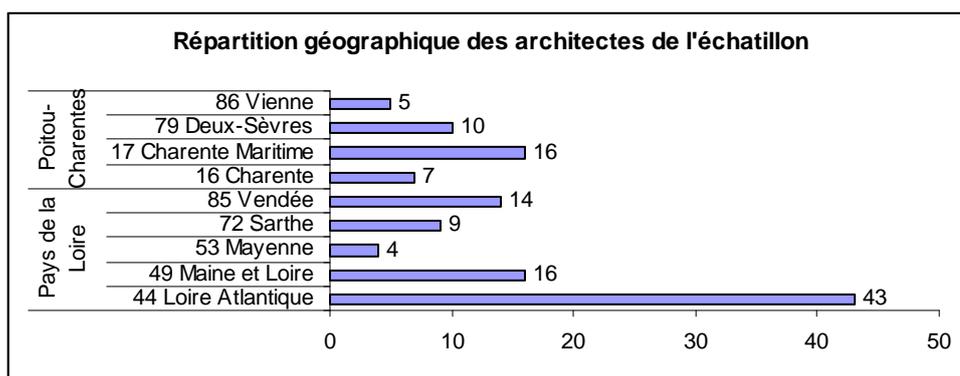
(65 organismes recensés)

⁵ On voit que, depuis une trentaine d'années, l'extension des pouvoirs des collectivités locales en matière d'urbanisme et d'architecture a permis l'embauche d'architectes dans des villes de moindre taille et dans des structures intercommunales qui fédèrent notamment les petites communes.

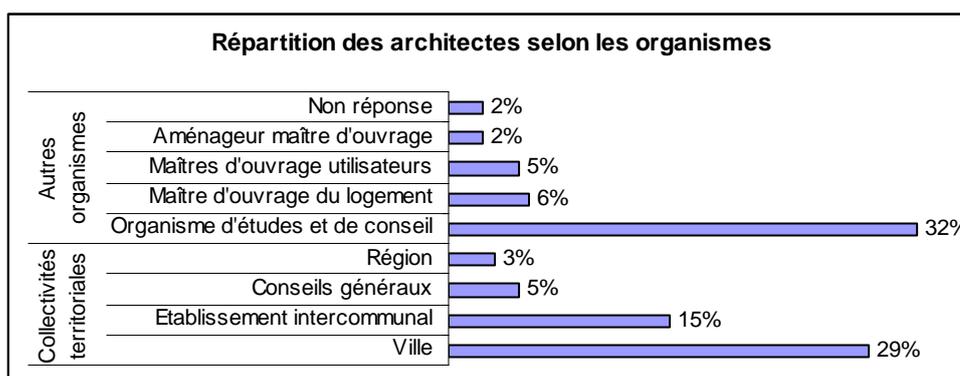
Description des emplois des architectes recensés

Les renseignements demandés dans les fiches de recensement portaient sur l'identité, le service de rattachement, les coordonnées, la fonction principale, le statut et l'année de recrutement dans l'organisme. On a pu ainsi connaître les grandes caractéristiques des emplois des architectes salariés des organismes publics et parapublics enquêtés.

La répartition régionale reflète en partie la densité de population des deux régions. En effet, Près de 70% des architectes recensés se trouvent dans les Pays de la Loire dont la moitié en Loire Atlantique. Cependant, selon les départements, les situations sont plus contrastées

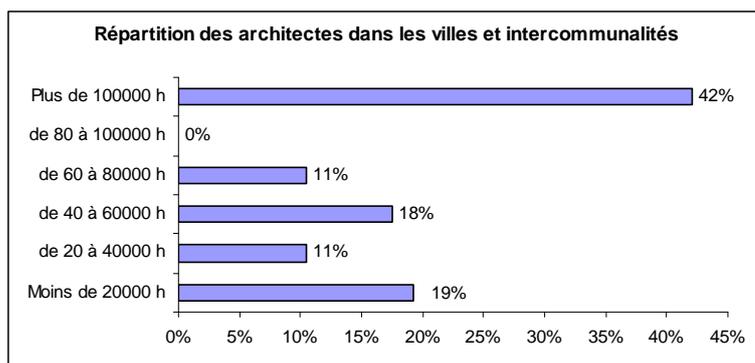


Les 124 architectes de l'échantillon sont principalement présents dans les villes, les intercommunalités et les CAUE (52%). On les retrouve ensuite dispersés dans les autres types d'organismes. Ils sont pour moitié employés dans l'ensemble des collectivités territoriales. Les architectes des CAUE sont particulièrement représentés, à l'inverse de ceux des SEM et des SPLA⁶.



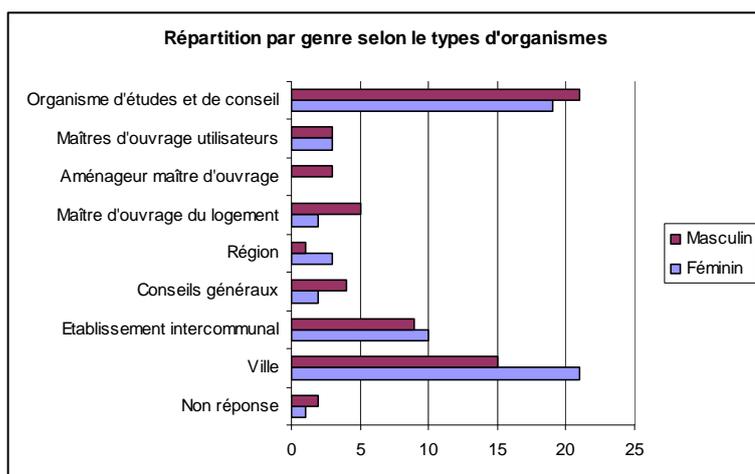
En ce qui concerne les villes et les organismes intercommunaux, les architectes sont principalement présents dans les grandes villes ou communautés d'agglomération, mais aussi de façon notable dans les villes et communautés de communes de moins de 40 000 habitants.

⁶ Cela tient sans doute en partie à la mobilisation des réseaux CAUE pour répondre au recensement.



Les recrutements sont assez récents. Sur les 110 répondants à cette question, plus de la moitié dit avoir été recrutée depuis moins de 6 ans⁷. Le nombre d'architectes hommes et femmes est équilibré (63 et 61 femmes), confirmant la présence importante des femmes dans les secteurs public et parapublic par comparaison à leur place dans la population ordinaire (23% en 2010).

En ce qui concerne le type d'organisme employeur, on note que les femmes sont un peu plus présentes dans les administrations municipales. Quant aux aménageurs maîtres d'ouvrage, ils ont peu répondu et seuls des hommes y ont été recensés.



De façon globale, Sur les 124 architectes recensés, 80 sont inscrits aux conseils régionaux de l'ordre, soit près des deux tiers de l'échantillon. Les architectes des CAUE sont largement inscrits à l'ordre, ainsi que les architectes exerçant dans les municipalités.

Les modes d'exercice des inscrits se répartissent principalement entre fonctionnaires « n'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre »⁸ et architectes ayant un « exercice exclusif en CAUE ». Environ 20% sont inscrits comme fonctionnaires « exerçant des missions de maîtrise d'œuvre à titre principal », et quelques uns comme exerçant une « activité liée à l'aménagement de l'espace à titre de salarié ».

⁷ Il s'agit de la date de recrutement dans l'organisme, mais pas nécessairement dans le secteur public ou parapublic, les réponses étant imprécises sur ce point.

⁸ Les intitulés correspondent aux rubriques du tableau de l'ordre des architectes.

Les femmes sont un peu moins nombreuses à s'inscrire à l'ordre des architectes mais, lorsqu'elles le sont, elles exercent la maîtrise d'œuvre à titre principal à égalité avec les hommes.

2. Situations professionnelles et activités

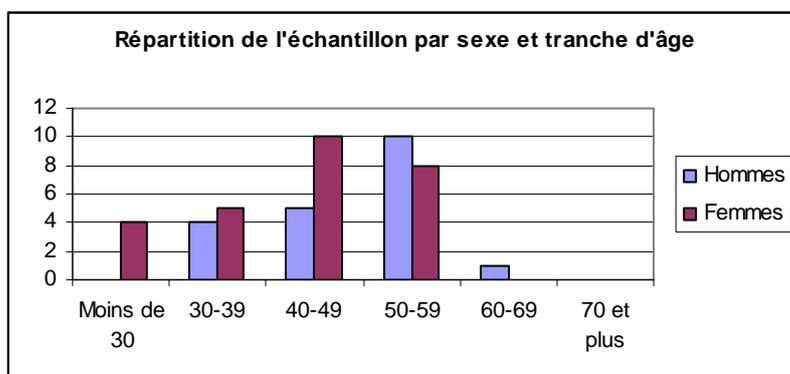
L'enquête par questionnaire a été adressée aux architectes identifiés lors du recensement. Elle concerne ainsi les architectes qui exercent hors de la maîtrise d'œuvre libérale, dans les organismes publics et parapublics (toujours hors services de l'Etat). Elle vise à éclairer les caractéristiques démographiques et professionnelles de ces architectes, leurs secteurs d'emplois et leurs missions et, notamment, les rapports à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage.

Le questionnaire de l'enquête porte sur la formation et l'itinéraire professionnel, la structure d'emploi et le poste occupé, les fonctions et les missions exercées, les revenus, l'appartenance à des réseaux ainsi que le rapport à l'ordre des architectes. Tenant compte des résultats des précédentes enquêtes en Ile-de-France, des questions plus précises ont été introduites pour mieux saisir le statut des architectes au sein de leurs organismes.

Sur les 124 architectes contactés, 47 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 38%. Cet échantillon est assez représentatif du recensement dans les deux régions étudiées, en ce qui concerne la démographie et la répartition géographique.

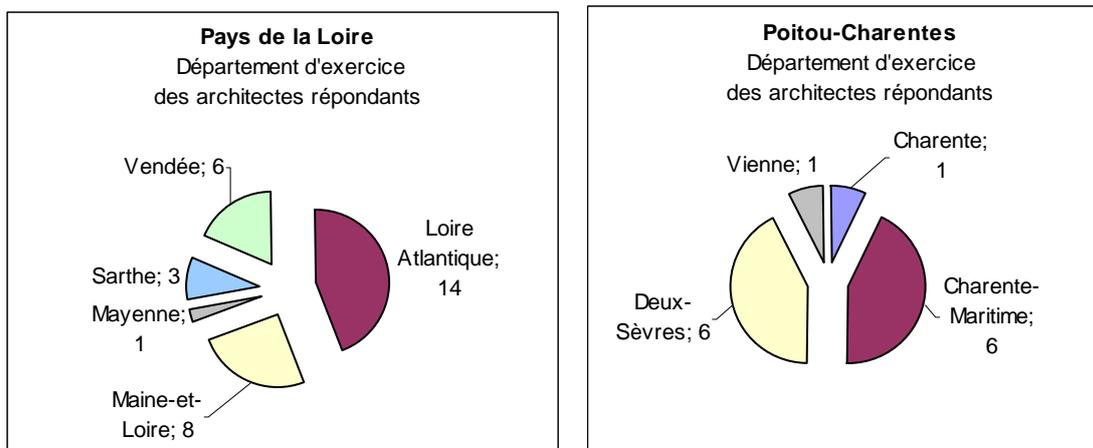
Démographie et lieux d'exercice

Du point de vue démographique, la tranche des plus de 50 ans est relativement importante (40%) et la moyenne d'âge est de 46 ans. Les femmes sont plus nombreuses dans l'échantillon que dans le recensement (58% contre 48%).



Les architectes répondants sont nombreux à résider dans les Pays de la Loire (77%) mais ils exercent parfois en Poitou-Charentes : sur la totalité, 68% exercent dans les Pays de la Loire,

principalement en Loire Atlantique (30%), soit des proportions très proches de celles du recensement.



Formation et itinéraire professionnel

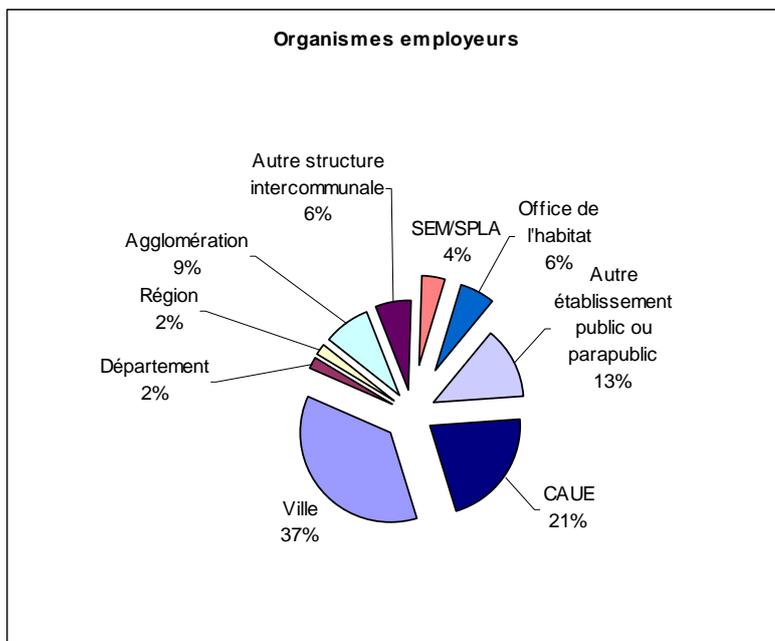
La grande majorité des architectes est DPLG, l'un est ADE+HMO et seuls trois d'entre eux sont ADE. Sur l'ensemble, 49% sont diplômés de l'Ensa de Nantes, 36% d'écoles d'architecture d'autres régions (sont principalement citées les Ensa de Bretagne, de Bordeaux, de Normandie et de Toulouse) et 15% d'Île-de-France. 72% des architectes ont une formation complémentaire, généralement dans le domaine de l'urbanisme : 17 architectes ont un master ou un DESS en urbanisme, dont sept ont suivi le master 2 (anciennement DESS) « Villes et Territoires » de l'Université de Nantes. Deux architectes ont un DEA, l'un de théorie architecturale et urbaine (Paris) et l'autre d'infographie. Huit architectes ont acquis une formation continue, le plus souvent en HQE, dont trois ont suivi la formation « Architecture et processus HQE » au Pôle atlantique de formation continue. Trois architectes ont une formation diplômante dans le domaine de l'architecture, du patrimoine (deux diplômés de l'école de Chaillot, dont l'un a également un diplôme d'urbanisme) et de la programmation et l'architecture publique. Enfin quatre architectes avaient suivi des formations antérieurement à leurs études d'architecture.

Il faut souligner que près du tiers d'entre eux a trouvé son premier emploi dans un organisme public ou parapublic, tandis que plus de la moitié commençait sa vie professionnelle en agence d'architecture. L'entrée dans le secteur public et parapublic a eu lieu avant l'année 2000 pour la moitié des architectes et la majorité exerce dans son organisme actuel depuis plus de cinq ans.

Emplois

De même que dans le recensement, les emplois actuels des architectes de l'échantillon se situent majoritairement dans les collectivités territoriales. En effet ils sont 56% à exercer en collectivité territoriale, structures intercommunales comprises (52% dans le recensement). Les emplois se répartissent ensuite entre les CAUE, d'autres établissements publics ou parapublics,

les offices de l'habitat et les SEM ou SPLA. Plus de la moitié des architectes sont employés dans des organismes de 50 personnes ou plus (huit architectes n'ont pas répondu à cette question). Un tiers d'entre eux y sont les seuls architectes, un autre tiers a un ou deux collègues architectes. C'est dans les CAUE que les architectes sont les plus nombreux : de quatre à quinze architectes. Deux grandes agglomérations emploient un nombre important d'architectes au niveau intercommunal (cinq et dix architectes).



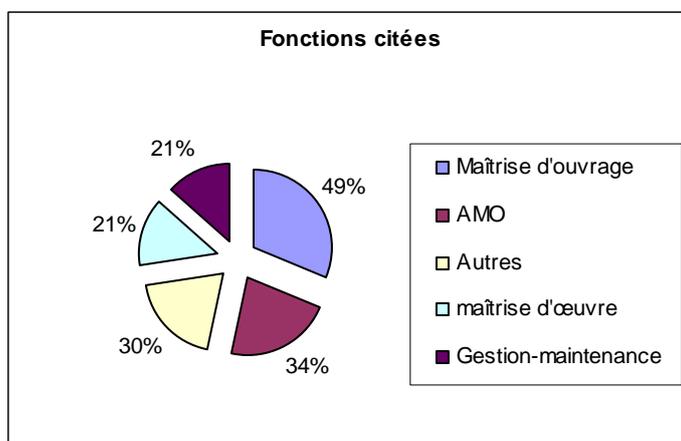
Près des deux tiers des architectes exercent sous statut public : 40% des architectes répondants sont fonctionnaires titulaires de la FPT, 23% contractuels de la FPT, 26 % salariés du secteur privé et enfin 6% ont le statut d'une autre fonction publique. Ils sont assez nombreux à exercer à temps partiel (21%, soit dix architectes, dont la moitié en CAUE). Parmi les 26 ingénieurs territoriaux de l'échantillon, 16 sont ingénieurs principaux et 4 ingénieurs en chef. Ils travaillent essentiellement dans les villes, les agglomérations et les structures intercommunales, mais quelques uns sont présents dans les SM/SPLA. Ils sont moins fréquents dans les autres établissements publics ou parapublics et absents des CAUE. A noter : une architecte est adjoint technique principal cadre C dans une municipalité.

Activités

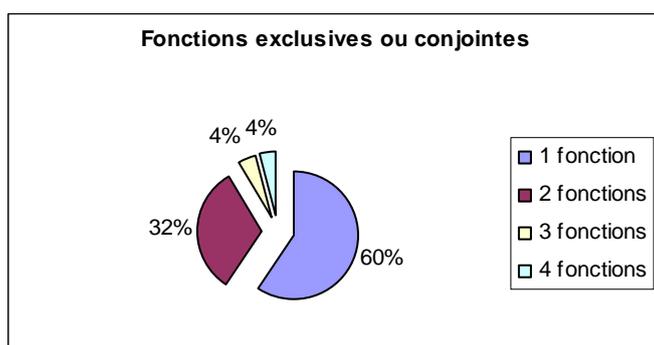
Les domaines d'activité des architectes des organismes publics et parapublics enquêtés se répartissent de façon équilibrée entre le bâtiment et l'urbanisme ou l'aménagement, certains intervenant dans les deux. Dans l'échantillon, dix architectes exercent des fonctions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au sein des CAUE.

Un quart des architectes déclarent exercer la maîtrise d'œuvre dans leur activité principale et, parmi les autres, 66% l'ont pratiquée antérieurement (durant plus de 8 ans en moyenne). En ce qui concerne les fonctions assumées dans l'activité, les plus citées sont la maîtrise

d'ouvrage (par la moitié des architectes), l'AMO (un tiers) et d'autres fonctions, essentiellement le conseil en architecture. La maîtrise d'œuvre n'est citée que par 21% des architectes, soit un peu moins que ce qu'ils déclarent au titre de l'activité principale.

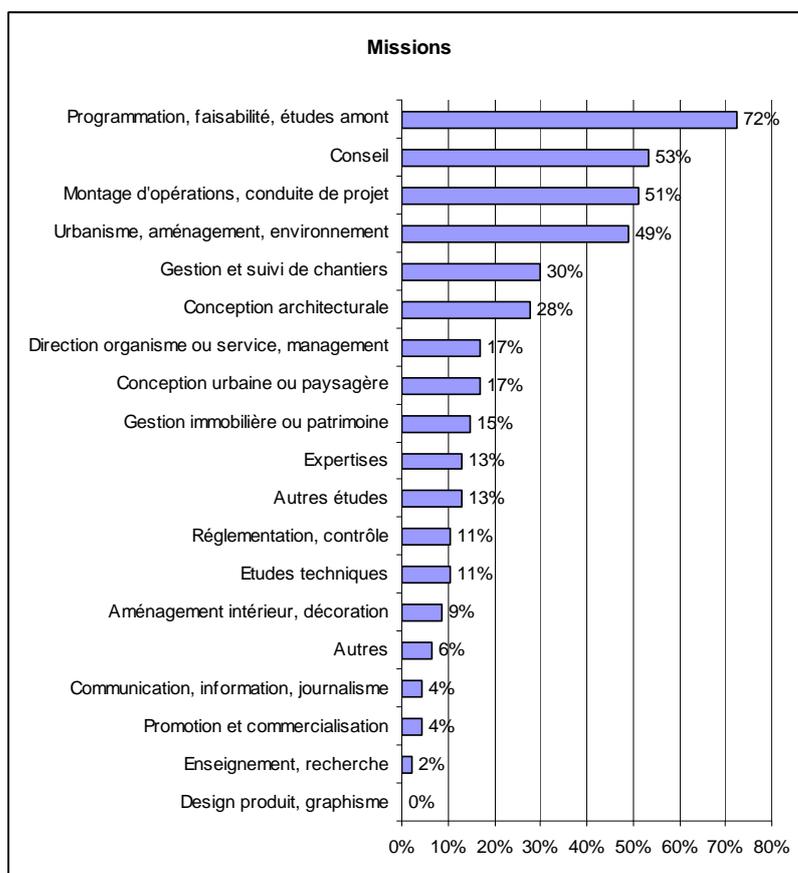


Ces fonctions s'exercent de façon exclusive ou conjointe. En effet 28 architectes indiquent assumer une seule fonction (62%), principalement l'AMO, la maîtrise d'ouvrage et le conseil. Trois architectes ont une fonction exclusive de maîtrise d'œuvre et un seul architecte se consacre à la gestion-maintenance-maîtrise d'usage. Mais près du tiers citent deux fonctions, le plus souvent la maîtrise d'ouvrage associée à la gestion, la maîtrise d'œuvre ou l'AMO, et quatre architectes en déclarent trois ou quatre. La fonction de maîtrise d'ouvrage est la mieux répartie entre tous les types d'organismes, CAUE exclus. L'AMO l'est également, tout en prédominant dans les CAUE (ainsi que la fonction « autres », le conseil, en l'occurrence). La maîtrise d'œuvre est citée partout, sauf dans les agglomérations, les SEM, les CAUE et les départements (mais on sait qu'elle peut être exercée). La gestion-maintenance est moins répartie. Ainsi, malgré les vocations singulières des organismes, les différentes fonctions y sont largement présentes.



Les missions assurées par les architectes enquêtés sont en général variées, quelque soit leur organisme public ou parapublic employeur. Près des trois quarts des architectes déclarent assumer des missions « amont » telles que la programmation, les études de faisabilité et autres études amont et plus de la moitié citent le montage d'opération et la conduite de projet. Les autres missions les plus fréquentes sont le conseil (principalement dans les CAUE et les collectivités territoriales), l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement. Les missions les plus

citées sont ensuite la gestion et le suivi de chantiers, la conception architecturale (28%) et la conception urbaine et paysagère. A noter : huit architectes indiquent exercer des missions de direction et de management.



Pourcentages calculés en fonction du nombre d'architectes (47)

Si les missions de direction ne sont citées que par ces huit architectes, près de la moitié des répondants indiquent diriger une équipe (47%). Douze le font au niveau de direction : deux directeurs généraux, trois directeurs de services techniques (DST) et sept directeurs de services. Il s'agit souvent d'équipes d'environ dix personnes. Certains dirigent des services importants pouvant comporter plusieurs centaines d'employés. S'y ajoutent cinq chefs ou responsables de service (ou « pôle »). Enfin, 45% estiment exercer la responsabilité de la décision, parfois associée à un rôle d'aide à la décision, les autres étant en situation d'aide à la décision.

Huit architectes exercent une activité complémentaire, telles que l'enseignement, le conseil, programmation et la conception.

Les territoires d'exercice sont très majoritairement municipaux et les programmes traités présentent une grande variété (voir tableaux). Les plus cités concernent la réhabilitation et l'entretien, l'urbanisme et l'environnement, puis les équipements d'enseignement, et ceux de culture et de loisirs, puis les bureaux. On notera la présence significative de logements, notamment individuels.

Programmes

	Nb	% obs.
Logements neufs individuels	12	25,5%
Logements neufs collectifs	10	21,3%
Bureaux	20	42,6%
Commerce	10	21,3%
Industrie	5	10,6%
Enseignement	21	44,7%
Culture-loisirs	21	44,7%
Hôtellerie tourisme	5	10,6%
Santé	5	10,6%
Justice-sécurité	2	4,3%
Bâtiments agricoles	3	6,4%
Stockage	4	8,5%
Réhabilitation entretien	22	46,8%
Aménagements urbains	22	46,8%
Paysage, environnement	14	29,8%
Design, mobilier urbain	6	12,8%
Décoration, architecture intérieure	8	17,0%
Voirie, transport	11	23,4%
Autres	11	23,4%
Total	47	

Marchés territoriaux

	Nb	% obs.
Municipal	33	70,2%
Intercommunal	24	51,1%
Départemental	15	31,9%
Régional	6	12,8%
National	1	2,1%
Union européenne	0	0,0%
International	0	0,0%
Total	47	

Pourcentages calculés en fonction du nombre d'architectes

Les revenus annuels nets sont relativement importants. En effet, près de 45% gagnent plus de 40 000 euros par an. Le niveau de rémunération est lié à l'âge mais ne dépend ni du sexe ni de la structure d'emploi. Les rémunérations les plus basses correspondent à des temps partiels.

Revenus annuels

	Nb	% cit.
- de 16000€	4	9,3%
de 16000 à - de 20000€	2	4,7%
de 20000 à - de 30000€	7	16,3%
de 30000 à - de 40000€	12	27,9%
de 40000 à - de 60000€	16	37,2%
de 60000 à - de 100000€	0	0,0%
100000€ et plus	2	4,7%
Total	43	100,0%

Réseaux professionnels

Plus de la moitié des architectes enquêtés sont inscrits à l'ordre (53%), soit un peu moins que dans le recensement (66%). Ils le sont le plus souvent comme fonctionnaire (38%) puis comme architecte en CAUE (15%). Parmi les non inscrits, 64% ne l'ont jamais été.

Près de la moitié ont des activités associatives liées à leur activité professionnelle ou de diffusion de la culture architecturale, mais ils participent également à d'autres associations.

Comparaison Ile-de-France – régions Ouest

Avant de proposer quelques éléments comparatifs sur les architectes des organismes publics et parapublics de ces régions, il faut indiquer que les méthodes d'enquête y ont été un peu différentes. Si dans les trois régions on a eu recours aux inscrits à l'ordre des architectes, le repérage complémentaire a exploité, en Ile-de-France le fichier des prestataires architectes du cabinet de recrutement Archibat, alors que dans les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, il procède du recensement des organismes employeurs. De plus, en Ile-de-France

le personnel des services de l'Etat, ainsi que celui de grandes entreprises publiques de transport ont été pris en compte, ce qui n'est pas le cas dans les régions Ouest concernées⁹.

Une des conséquences les plus manifestes de cette différence de méthode est, semble-t-il, la faible présence des architectes des CAUE dans l'échantillon d'Ile-de-France, alors qu'ils sont en grand nombre dans l'échantillon des deux autres régions. Cette nouvelle enquête a donc permis de mieux prendre en compte ces activités de conseil et, par ailleurs, d'identifier des organismes qui n'avaient pas été repérés en Ile-de-France.

Malgré ces écarts de méthode, il est possible d'indiquer quelques éléments de comparaison entre les résultats de l'enquête dans les régions Ouest et ceux obtenus en Ile-de-France. Ils se rejoignent sur de nombreux points. En premier lieu se trouve confirmée la forte proportion de femmes parmi les architectes travaillant dans les organismes publics et parapublics. Elles font en effet nombre égal avec les hommes en Ile-de-France (50%) et dans le recensement des régions ouest (52%). L'écart avec leur place dans la population ordinaire est marquant (23% en 2010).

De même l'âge moyen des architectes enquêtés est proche : 48 ans dans la région capitale, 46 ans dans les deux autres. Le niveau de formation apparaît encore plus élevé dans les régions Ouest puisque près des trois quarts des architectes ont une formation complémentaire, pour deux tiers en Ile-de-France. Comme dans cette région, elle a été acquise principalement dans le domaine de l'urbanisme et est souvent de niveau master 2. On peut signaler que l'offre locale de formation a été pleinement utilisée par les architectes des régions Ouest.

Les architectes des trois régions sont principalement employés dans l'ensemble des collectivités territoriales, intercommunalités comprises : 49% en Ile-de-France et 52% dans le recensement des régions Ouest (56% des répondants au questionnaire de ces deux régions). Ces emplois se situent essentiellement dans les administrations municipales et les agglomérations. Quelques différences sont remarquables. Tout d'abord l'importance des effectifs architectes dans l'administration régionale en Ile-de-France, comparativement aux régions Ouest et, à l'inverse, le poids relatif des structures intercommunales dans ces régions Ouest (28% des emplois des collectivités territoriales). Ensuite la présence des SEM/SPLA dans la région capitale, comparativement aux autres régions. Enfin l'importance des effectifs des architectes des CAUE dans les régions Ouest par rapport à l'Ile-de-France. Si ce dernier écart paraît largement lié aux méthodes d'enquête utilisées¹⁰, il pourrait, tout autant que les autres différences, être l'indice de structures différentes de l'emploi public et parapublic dans les régions étudiées¹¹.

⁹ Les échantillons globaux des enquêtes sont les suivants : 120 architectes ont répondu au questionnaire en Ile-de-France dont 16 dans les services de l'Etat et 124 ont été recensés dans les régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes, dont 47 ont répondu au questionnaire.

¹⁰ Ou à la mobilisation des réseaux des CAUE lors de l'enquête...

¹¹ Dans cette optique comparative, on peut rapprocher ces observations de l'étude menée en Midi-Pyrénées par C Sadokh et G. Ringon¹¹. Si le recensement qu'ils ont mené, de manière plus exhaustive semble-t-il, révèle un nombre supérieur d'architectes dans cette région, leur répartition entre les différents types d'organismes est assez semblable à

Comme en Ile-de-France, les architectes des organismes publics et parapublics des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes exercent peu la maîtrise d'œuvre dans leur activité principale (25% des répondants au questionnaire pour 22% en Ile-de-France). Les autres l'ont pratiquée antérieurement (deux tiers pour trois quarts en Ile-de-France). En ce qui concerne les fonctions assumées dans l'activité, et comme dans la région capitale, les plus citées sont la maîtrise d'ouvrage (la moitié des architectes pour 70% en Ile-de-France), l'AMO (un tiers pour 21% en Ile-de-France) et d'autres fonctions, essentiellement le conseil en architecture (30% contre 23% en Ile-de-France). La maîtrise d'œuvre n'est citée que par 21% des architectes (contre 28% en Ile-de-France). Enfin, la fonction de gestion-entretien-maîtrise d'usage intervient en dernier : 18% en régions ouest et 14% en Ile-de-France.

Ces fonctions s'exercent de façon exclusive ou conjointe, quelle que soit la région. En Pays de Loire et Poitou, la maîtrise d'ouvrage est souvent associée à la gestion, alors qu'en Ile-de-France, elle l'est plutôt à la maîtrise d'œuvre, mais les autres fonctions peuvent y être associées quelle que soit la région. Enfin, malgré les vocations singulières des organismes, les différentes fonctions y sont largement présentes dans les régions étudiées.

Missions

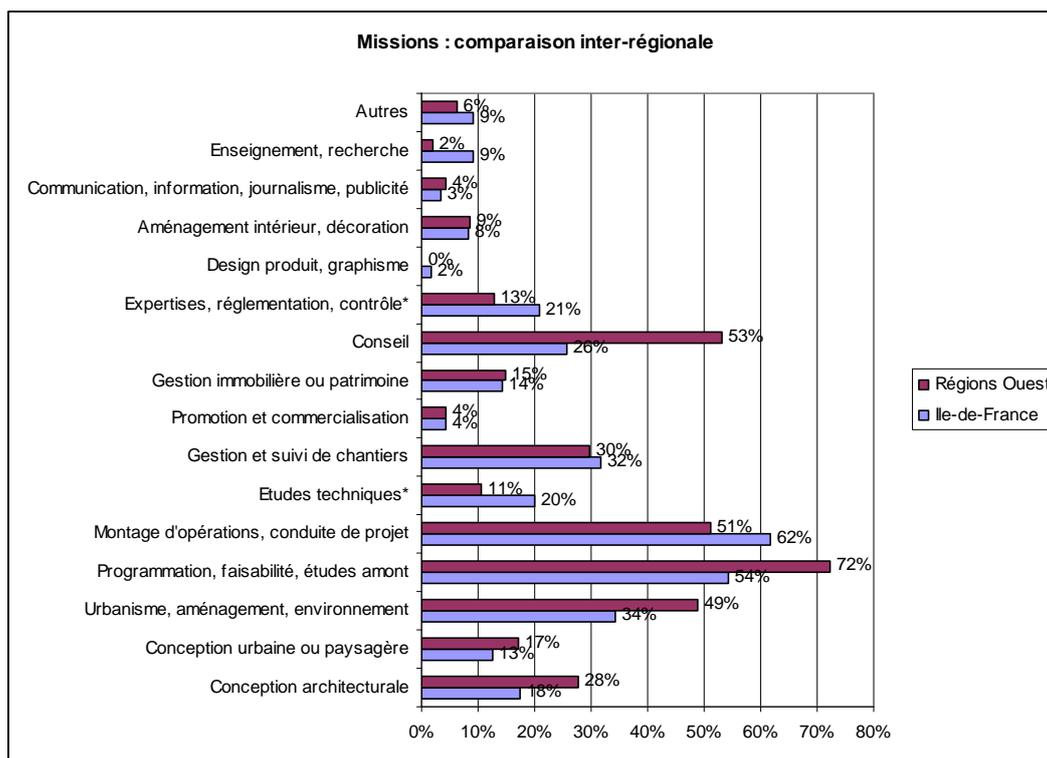
Les missions principales citées par les architectes sont les mêmes en Ile-de-France et dans les régions Ouest, et dans des proportions proches¹². Une majorité d'architectes assure des missions telles que les études amont (programmation, faisabilité), davantage citées en régions Ouest), le montage d'opération et la conduite de projet, plus fréquents en Ile-de-France. Viennent ensuite « l'urbanisme, aménagement, environnement » et la gestion et le suivi de chantier. La seule différence notable concerne les missions de conseil, et tient probablement au poids des architectes des CAUE dans l'échantillon des régions Ouest.

Les niveaux de responsabilité sont un peu supérieurs en Ile-de-France. 63% des architectes déclarent en effet assurer la direction d'une équipe ou d'un service (47% dans les régions Ouest), mais leurs responsabilités en matière de prise de décision est proche : 45% régions 50% en Ile-de-France.

Les programmes sur lesquels travaillent les architectes sont très variés, dans les différentes régions. On notera dans les régions Ouest l'importance des programmes de logements cités, notamment individuels, comparativement à l'Ile-de-France.

celle observée dans les régions Ouest : les villes et structures intercommunales emploient près de la moitié des architectes, et les CAUE environ un tiers. Cf. F. Gaudibert, G. Ringon, C. Sadokh, *Diversification des pratiques et des métiers des architectes en Midi-Pyrénées*, LRA/PAVE, Ensa de Toulouse, étude pour le Conseil régional de Midi-Pyrénées, mars 2010.

¹² Compte tenu des effectifs des échantillons, ces variations ne sont guère significatives, sauf dans le cas de la mission de conseil liée à la composition de l'échantillon des régions Ouest.



* Ile-de-France : 120 architectes, 394 citations

*Régions Ouest : 47 architectes, 190 citations. La rubrique Expertise, réglementation, contrôle a été éclatée et distingue les expertises des deux autres missions. Le graphique ne retient pour ces régions que la mission « Expertises ». 10% des architectes citaient des missions de réglementation et contrôle. Une nouvelle rubrique « autres études » est citée par 13% des architectes des régions Ouest.

La majorité des architectes touchés par l'enquête sont inscrits à l'ordre des architectes. Environ deux tiers dans l'enquête Ile-de-France et le recensement en régions Ouest, et 53% des répondants au questionnaire dans les régions Ouest. Ils sont le plus souvent inscrits comme fonctionnaire, 65% en Ile-de-France et 38% en régions Ouest. Parmi les non inscrits, environ deux tiers n'ont jamais été inscrits à l'ordre des architectes, quelle que soit la région.

II. Itinéraires, activités et identité professionnelle

1. Profils des architectes rencontrés

Cette partie de l'enquête a été conduite par entretiens approfondis auprès d'un échantillon d'architectes exerçant dans l'éventail des structures du secteur public et parapublic : collectivités locales, établissements publics, entreprises publiques locales, et associations parapubliques. Au sein des organismes, nous avons privilégié des profils de postes non rencontrés en région parisienne.

Comme dans l'enquête précédente, les vingt architectes interrogés exercent dans cinq grands secteurs : les services territoriaux, les maîtres d'ouvrage de logement, les aménageurs et maîtres d'ouvrage professionnels, les maîtres d'ouvrage utilisateurs et les organismes d'étude et de conseil.

Au sein des collectivités (10)

La moitié des architectes sélectionnés exercent en collectivités territoriales, dont :

Cinq dans les villes :

- Chargé de mission dans une Direction du Patrimoine et de l'Archéologie (protection du patrimoine) avec une mission de maîtrise d'ouvrage, grande ville (>100 000 habitants) ;
- Référent pour les secteurs protégés, petite ville (entre 20 et 40 000 h.) ;
- Responsable d'un pôle maîtrise d'œuvre (bureaux d'études architecturales), grande ville ;
- Responsable des projets Habitat, ville moyenne (entre 40 et 80 000 h.) ;
- Chargé de mission « grand projets » et agenda 21, ville moyenne ;
- Chargé du montage de grands projets urbains, ville moyenne.

Deux dans des intercommunalités :

- Directeur général des services, communauté urbaine (>100 000 habitants) ;
- Responsable travaux dans une communauté de communes (entre 20 et 40 000 h.).

Et deux autres dans d'autres types de structures territoriales

- Architecte départemental dans un conseil général ;
- Architecte au Service départementale d'incendie et de secours.

Au sein des autres organismes (10)

- Deux aménageurs maîtres d'ouvrage : un directeur de SEM (ingénieur principal en détachement) et un directeur du service de la Construction d'une SPLA régionale ;

- Deux maîtres d'ouvrage du logement dans des Office public de l'habitat (OPH) : un directeur Développement et patrimoine et un directeur des Services techniques (DST) ;
- Trois maîtres d'ouvrage utilisateurs : un architecte du service technique d'un Centre hospitalier universitaire (CHU), un architecte chargé de projet Campus prometteur dans une Université (profil préféré à un autre de gestion de données patrimoniales, la question des campus étant un enjeu important de la politique actuelle des universités) et l'architecte d'une Chambre de commerces et de l'industrie ;
- Du côté des organismes d'études et de conseil, parmi les 9 réponses d'architecte en CAUE, nous en avons retenu 2 dont l'une d'un CAUE particulièrement dynamique et l'autre d'un CAUE proche de la côte maritime (contexte territorial spécifique). Au cours de l'enquête, un contact a pu être pris avec un architecte en agence d'urbanisme qui a aussi été rencontré.

Cette sélection respecte la représentativité des divers organismes connus, l'équilibre collectivités/autres organismes ainsi que la diversité des profils au sein des organismes. Elle tient compte également de la répartition dans les grandes villes entre les deux régions et des contextes spécifiques : agglomérations, espace rural, et zone maritime. Sont retenus à la fois des profils issus de l'évolution récente des politiques publiques (« Campus prometteur » et Agenda 21 par exemple) et des profils plus traditionnels.

Par rapport aux entretiens menés en Ile-de-France, nous avons rencontré davantage de fonctionnaires titulaires dans les régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes et l'échantillon est un peu plus masculin. Les caractéristiques concernant les services, l'inscription à l'ordre ainsi que les classes d'âge sont relativement proches, comme le montre le tableau ci-dessous.

Echantillon des architectes rencontrés - comparaison avec l'Île-de-France

	Île-de-France (28 entretiens)	Pays de la Loire et Poitou-Charentes (20 entretiens)
Statuts		
Fonctionnaires	50%	60%
Autres salariés	50% dont ½ contractuels et ½ salariés privés	40% dont ½ contractuels et ½ salariés privés
Services		
Bâti	50%	50%
Urba	30%	30%
Gestion, encadrement	20%	20%
Inscrits à l'ordre		
Inscrits	55%	50%
Non inscrits	45%	50%
Sexe		
F	65%	55%
H	35%	45%
Âge		
- de 40ans	30%	25%
40 - 50 ans	20%	30%
+ de 50 ans	50%	45%

2. Synthèse thématique

La synthèse reprend les thèmes principaux de l'étude sur les architectes des organismes publics et parapublics, à savoir les itinéraires, les activités et l'identité professionnelle.

Les itinéraires professionnels

La plupart des architectes rencontrés ont découvert l'architecture à la fin du lycée. Pour un quart d'entre eux cependant, la vocation remonte à l'enfance. L'architecture est généralement considérée comme satisfaisant un goût pour le dessin et une sensibilité scientifique. L'intérêt pour l'histoire est aussi fréquemment cité comme une source de motivation pour aller vers l'architecture à travers sa dimension patrimoniale. C'est ce qui déterminera deux architectes à s'orienter vers la préservation du patrimoine. Pour d'autres, la découverte des sciences sociales ouvrira la voie vers l'urbanisme et suscitera l'intérêt pour d'autres échelles que celle de l'édifice.

Le diplôme a, pour trois architectes, servi de tremplin direct vers un premier contrat dans une collectivité territoriale grâce à la participation au jury d'un agent de la collectivité, situation qui n'avait pas été observée dans l'enquête en Île-de-France. Après le diplôme, nombre d'architectes ont continué leurs études en DEA, DESS ou master 2. Deux architectes ont également effectué une formation complémentaire pour se reconverter à l'issue d'une période de travail comme maître d'œuvre dans le privé. Comme dans l'enquête en Île-de-France, les stages effectués durant les formations professionnalisantes ont abouti à l'obtention d'un poste.

Les architectes rencontrés ont, en moyenne, obtenu leur diplôme au terme de 6,8 années d'études, ce qui est relativement court au regard des données nationales. De même qu'en Île-de-France, l'âge moyen d'obtention du diplôme est de 25 ans (entre 22 et 30 ans selon les personnes)¹³. Deux architectes ont 30 ans lors de leur diplôme, l'un ayant suivi une autre formation longue avant celle d'architecte (DNS Arts Déco) et l'autre ayant travaillé tout au long de ses études. Les architectes rencontrés ont donc fait leurs études plus rapidement que la moyenne des étudiants en architecture et ils sont diplômés relativement jeunes.

Parmi les vingt architectes interviewés, sept sont entrés directement dans une collectivité ou bien un organisme public ou parapublic. Les autres font une expérience d'agence d'architecture, d'une durée inférieure à dix ans pour la majorité. Ceux qui se sont installés à leur compte, n'ont pas pu faire « décoller » leur l'activité. Par ailleurs, deux d'entre eux signalent qu'au bout d'une dizaine d'années d'exercice en milieu rural, ils ont souhaité changer d'environnement de travail afin de se rapprocher d'autres architectes plus nombreux en zone urbaine. Le climat de « crise » ne permettant pas d'intégrer durablement une agence en ville, ils se sont alors orientés vers d'autres types d'organismes. Pour ceux qui étaient salariés en agence d'architecture, les conditions de travail ont poussé les jeunes architectes à chercher

¹³ Notons que le l'actuel diplôme d'architecte ADE est à BAC+5 et raccourcit le temps de formation par rapport au DPLG (BAC+6), ce qui explique que des personnes peuvent être diplômées à 22 ans.

une porte de sortie : les thèmes de l'exploitation et du manque de considération reviennent régulièrement dans les entretiens ainsi que la nécessité de trouver un emploi plus compatible avec une vie familiale¹⁴. Quelques architectes ont un parcours singulier, parmi lesquels le passage par une compagnie d'assurance (activité d'expertises techniques) ou par une chaîne de grande distribution (activité de maîtrise d'œuvre).

Les activités

Exerçant majoritairement dans les services du bâtiment, les architectes ont également des missions d'urbanisme, de gestion et quelquefois d'encadrement. Certains travaillent simultanément dans deux ou trois de ces domaines. Les fonctions liées au secteur du bâtiment comprennent des charges de maîtrise d'ouvrage (huit citations) mais aussi de maîtrise d'œuvre (quatre citations), de gestion du patrimoine (trois citations) et enfin de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (trois citations). Dans le domaine de l'urbanisme, les fonctions de maîtrise d'œuvre sont exceptionnelles. Y prédominent la maîtrise d'ouvrage, les missions d'AMO et de conseil. Près de la moitié des architectes exercent des fonctions d'encadrement à différents niveaux.

Les architectes maîtres d'ouvrage expriment très souvent l'importance que revêt pour eux leur position dans les projets : interface, médiation et coordination sont des *items* qui reviennent régulièrement comme apportant un intérêt à leur métier. Ils estiment être au « cœur » du projet et organiser les relations entre les acteurs d'une opération (élus, AMO, maîtres d'œuvre, usagers...). Leur vision actuelle du projet dépasse celle qu'ils en avaient lors de leurs études ou lorsqu'ils travaillaient en agence. Ils défendent la qualité architecturale au sein de leurs services, et sont attentifs à une bonne prise en compte des usages et de la pérennité des ouvrages par les maîtres d'œuvre. L'entretien des bâtiments est en effet une préoccupation récurrente exprimée dans les entretiens.

Les architectes maîtres d'œuvre au sein de leur organisme se sentent tenu au respect des enveloppes budgétaires¹⁵. Faire faire des économies à la collectivité par rapport aux prestataires maîtres d'œuvre, est un enjeu important des opérations qu'ils réalisent. La maîtrise d'œuvre est également exercée à titre occasionnel pour des petits projets par plusieurs architectes maîtres d'ouvrage. Le fait d'avoir un architecte dans un service ouvre en effet pour l'organisme employeur la possibilité de réaliser des opérations soit en maîtrise d'ouvrage seule soit également en maîtrise d'œuvre intégrée. Dans l'un des Office public de l'habitat (OPH), un service de maîtrise d'œuvre a par exemple été recréé suite à une série d'appels d'offre restés infructueux. Par ailleurs, seule architecte au sein de sa collectivité, une responsable des Grands projets signe parfois des permis de construire même si elle n'exerce plus au sein du

¹⁴ Ceci fait écho à l'enquête en Île-de-France dans laquelle les conditions de travail en agence ont été particulièrement dénoncées.

¹⁵ On peut noter que la « rentabilité » est également une préoccupation citée par les architectes des entreprises publiques, qui sont soucieux des risques financiers que l'autonomie de leur structure leur permet de prendre.

service des bâtiments. Cette responsable regrette que les autres architectes précédemment employés dans sa municipalité ne soient pas restés afin d'exercer la fonction d'architecte communal. Il semblerait que ce type de poste en effet ne soit pas suffisamment attractif dans sa collectivité.

Peu nombreux dans leurs organismes, les architectes rencontrés se voient confier souvent le rôle d'architectes « de la maison ». Ils font office de référents en matière d'architecture et restent à la disposition de leurs interlocuteurs tels que les usagers ou les personnes chargées de l'entretien. Cette position leur confère un niveau de responsabilité important au sein de leur organisation. Des observations semblables ont été faites par les architectes chargés de la gestion du patrimoine.

Quand ils sont assistants à maîtrise d'ouvrage ou dans les métiers du conseil, les architectes expriment un sentiment de responsabilité tout aussi important. Ils estiment en effet que les préconisations et les orientations qu'ils suggèrent pour les projets ont une incidence concrète sur les décisions ultérieures des élus ou des maîtres d'ouvrage et donc, par voie de conséquence, « sur le territoire » lui-même. Ils doivent alors être garants des expertises qu'ils produisent. Les architectes des associations parapublics (CAUE et agence d'urbanisme) soulignent également le lien étroit entre leurs structures et les espaces sur lesquels elles exercent leurs activités. Le bord de mer conditionne, par exemple, le type d'études et de conseils en raison des pressions foncières particulières qui pèsent sur le littoral. Ces organismes ont alors une relation privilégiée avec les collectivités et dépendent, comme elles, du contexte géographique et économique. Le rapport à l'environnement territorial vécu en termes de responsabilité, d'implication ou de contraintes est ainsi capital dans la manière dont un architecte appréhende l'élaboration d'un avis sur un projet. De même, un architecte en SEM indique que son choix professionnel a été orienté par le souhait d'être « architecte d'un territoire » : sa pratique est ancrée localement et repose sur une bonne connaissance du paysage socio-économique.

Pour les architectes qui exercent dans le champ de l'urbanisme, les enjeux politiques sont également vécus comme une caractéristique importante de leur activité. L'échelle d'intervention plus vaste invite à regarder les études et projets dans leur environnement global. Les approches transversales sont alors privilégiées ainsi que les collaborations avec des professionnels d'autres domaines (géographes, urbanistes, économistes...). Le saut d'échelle est ainsi souvent évoqué par ces architectes comme porteur de nouveaux centres d'intérêt pour leurs activités.

Les architectes maîtres d'ouvrage estiment généralement que la coopération avec les architectes mandatés la maîtrise d'œuvre externe est favorisée par leur formation commune. Ils partagent un même langage ou une même culture, améliorant l'écoute mutuelle. La « qualité architecturale » incarne ainsi l'intention qui les réunit. Les architectes que nous avons rencontrés se posent en « traducteurs » vis-à-vis des autres acteurs de la maîtrise d'ouvrage ou des utilisateurs. S'ils ont souvent dû acquérir des compétences nouvelles, en matière juridique

par exemple, ils partagent avec leurs confrères du secteur privé une « culture du projet » et des savoirs et savoir-faire portant sur l'espace et sa représentation, ou encore sur les règles de construction. Mais, de la même manière qu'en Île-de-France, ils soulignent la nécessité et l'utilité des compétences relationnelles qu'ils ont développées : écoute et compréhension des partenaires, sensibilisation et pédagogie, fédération des parties prenantes...

Les architectes des organismes publics et parapublics perçoivent leur environnement de travail comme particulièrement riche. Leurs relations professionnelles sont décrites comme à la fois multiples, variées et intéressantes. Leurs collègues ont souvent des attributions et des compétences complémentaires et les collaborations sont jugées efficaces. Surtout, les conditions de travail sont présentées comme particulièrement bonnes (respect des temps de travail, périodes de congé), ce qui tranche avec les expériences vécues en agence d'architecture.

Pour ceux qui ont des fonctions d'encadrement, et au-delà de la gestion d'une équipe, leurs responsabilités comprennent des missions de représentation, d'aide à la décision et fréquemment l'accompagnement des élus. Il s'agit alors d'être une force de proposition. Dans les entretiens, les architectes évoquent souvent leur contribution à la création d'un service dont ils ont ensuite assuré la direction. Ce faisant, ils participent en quelque sorte à la mise en place de nouvelles politiques publiques ou à leur évolution. Les cadres de l'activité apparaissent ainsi comme structurant le sens donné aux diverses missions. Leur renouvellement (changement de contextes politiques, évolution de l'action publique, engagement de nouveaux projets...) donne, selon nos interlocuteurs, une attractivité spécifique à leur travail dans le secteur public ou parapublic.

L'identité professionnelle

Au fil des discours sur les trajectoires professionnelles et les activités, une identité professionnelle se dessine déjà en creux : maintenir une relation et des échanges avec le milieu des architectes, défendre la qualité architecturale, ou encore contribuer à la diffusion de la culture architecturale... ces orientations manifestent le lien à l'architecture. Et, en effet, les architectes rencontrés se sentent tous architectes. Mais, s'ils parlent « en architecte », ils parlent aussi « en membre du service public ».

Selon les contextes, il est plus ou moins aisé de s'afficher comme architecte. En revanche, aucun de nos interlocuteurs n'a remis en cause cette appartenance professionnelle. Plusieurs attitudes semblent se distinguer. La première est celle de l'architecte « revendiqué ». C'est le cas, par exemple, de ceux qui ont un emploi d'ingénieur territorial et font en sorte que leur titre d'architecte soit reconnu (sur la fiche de poste, la carte de visite ou d'autres documents de communication). Ces architectes sont souvent inscrits à l'ordre, voire participent à des réunions de l'organisme professionnel. Une seconde posture est celle des architectes « discrets » qui font connaître leur formation de façon opportune lorsqu'ils estiment utile de faire valoir leurs compétences spécifiques. Ces architectes peuvent conserver des relations avec la profession à

travers l'ordre mais aussi d'autres types d'associations ou syndicats, ou encore par la lecture de revues spécialisées. Nous avons également rencontré des architectes « hybrides » comme les architectes urbanistes ou les architectes du patrimoine. Leur deuxième identité, lors qu'elle est affirmée, indique ainsi l'appartenance à d'autres réseaux professionnels. Comme nous l'avons vu en Île-de-France, la double identité atténue les problèmes de reconnaissance de la qualité d'architecte. Nous n'avons pas rencontré d'architectes « invisibles » au sens où l'appartenance à la profession ne serait pas connue dans l'entourage professionnel.

Toutefois l'appartenance à un service prévaut parfois sur l'identité d'architecte. Dans ce cas, l'activité est généralement définie par la fonction assurée dans l'organisation, notamment parce que celle-ci est également exercée par d'autres profils disciplinaires. La référence à la formation d'architecte devient alors secondaire. De même, l'intégration dans le cadre d'emploi d'ingénieur, pour ceux qui sont entrés dans la fonction publique territoriale, dilue leur spécificité d'architecte dans un ensemble professionnel assez vaste¹⁶. Parfois la formation d'architecte fait obstacle à la progression de carrière, comme pour cet ingénieur hospitalier qui n'a pu accéder au grade d'ingénieur en chef car le diplôme d'architecte n'est pas reconnu parmi les titres admis à ce grade.

Etre architecte du secteur public ou parapublic joue de façon positive dans la construction de l'identité. De même que pour les architectes d'Île-de-France, être au « cœur » des projets, avoir un rôle stratégique d'interface ou encore « rendre service », participe à l'élaboration d'une conscience singulière. Celle-ci s'incarne dans l'utilité publique de la mission et recouvre également certaines valeurs, voire une forme d'éthique. Le travail au contact et à destination des habitants ou des élus, ou encore des usagers et du personnel soignant pour un hôpital, apparaît comme un bénéfice symbolique émanant de la relation aux destinataires des activités. L'activité offre ainsi une socialisation dans une communauté élargie¹⁷. Certains architectes affirment qu'ils ont réalisé une « vocation » en entrant dans le secteur public et en engageant, dans leur activité, des valeurs liées à l'action publique (un idéal de service). Leur mission revêt alors des aspects sociaux chargés de noblesse. Ainsi attachés au service public, quelques architectes participent activement aux réseaux professionnels de leur secteur comme, par exemple, l'observatoire de la commande publique.

De façon générale, les architectes des secteurs public et parapublic que nous avons rencontrés souhaiteraient que leurs métiers soient mieux connus des étudiants en architecture. Ils reçoivent très peu de stagiaires et ont rarement l'occasion de leur présenter leurs activités. Ils pensent ainsi qu'un travail de sensibilisation et d'information sur leur rôle et leurs pratiques

¹⁶ Une exception notable : un architecte, responsable des services travaux d'une communauté de communes, appartient au cadre d'emplois d'attaché territorial. Le problème de la disparition du statut d'architecte dans la fonction publique territoriale a été évoqué plus longuement dans l'enquête en Île-de-France.

¹⁷ Voir à ce propos les travaux de François Dubet au sujet du « travail sur autrui ». François Dubet, *Le déclin de l'Institution*, éd. du Seuil, Paris, 2002. Parlant des métiers de l'éducation, de la santé ou encore du travail social, il décrit un univers en mutation dont les professionnels sont porteurs de nouvelles formes de socialisations.

reste à faire auprès de la profession dans son ensemble. Dans ce sens, la recherche a été perçue comme un pas vers cette reconnaissance espérée.

III. Profils originaux et nouveaux

Nous présentons ici quelques profils professionnels nouveaux par rapport à ceux rencontrés en Île-de-France, qui apportent une vision complémentaire des types d'emploi que peuvent occuper des architectes dans des organismes publics et parapublics. Trois d'entre eux se situent en collectivité : deux occupent des fonctions de protection du patrimoine et une est en charge d'une mission « grand projets ». Deux autres se situent au sein d'organismes non rencontrés dans l'enquête précédente : un architecte dans un Service départementale d'incendie et de secours et une architecte dans une Chambre de commerce et de l'industrie. Leurs trajectoires professionnelles et de leurs activités sont présentées de façon succincte.

1. Métiers de la protection du patrimoine

Deux profils nouveaux par rapport à l'enquête précédente correspondent à des missions de préservation et de protection du patrimoine au sein des collectivités locales. Le premier architecte est chargé de mission sur la préservation du patrimoine dans une grande ville et la seconde est « référent » pour le secteur protégé d'une petite ville dont le patrimoine historique est important.

Chargé de mission à la Direction du patrimoine et de l'archéologie dans une grande ville (46 ans)

Après un diplôme de l'école nationale supérieure des arts décoratifs, cet architecte entre dans une école parisienne en deuxième cycle. Il part seize mois en coopération dans un centre culturel français en Afrique au titre du service national. Il en tirera le sujet de son diplôme : une maison d'Afrique francophone. Durant ses études, il collabore avec un architecte en chef des monuments historiques, notamment en matière de patrimoine moderne. Passionné par le sujet, il continue en DEA après le diplôme d'architecte et entre dans une grande agence parisienne intéressée par ses compétences sur les monuments historiques. Licencié ultérieurement pour raisons économiques, cet architecte trouve alors un poste dans un conseil général de la région parisienne qui a récemment créé un service du patrimoine culturel. Il est alors chargé des orientations et des prescriptions architecturales et urbaines faisant suite aux travaux d'inventaire. Motivé pour rester dans la fonction publique territoriale et « persuadé qu'il y avait un déficit dans les collectivités d'architectes, d'architecture et de pensée architecturale et urbaine », il passe le concours d'ingénieur territorial. A l'issue de l'année de stage, il souhaite rentrer dans sa région d'origine pour consacrer d'avantage de temps à sa famille.

Cet architecte obtient alors dans une grande ville le poste de chargé de mission pour la préservation, la conservation et la restauration du patrimoine bâti au moment où la direction du Patrimoine et de l'archéologie y est créée. Dans cette direction, ses collaborateurs sont majoritairement archéologues ou conservateurs. Lui-même est chargé du patrimoine bâti alors que d'autres, par exemple, le sont du patrimoine portuaire et maritime. Sa mission comporte une fonction de production de connaissances et de constitution de bases de données. Il réalise ainsi régulièrement des études documentaires. On lui confie également la maîtrise d'ouvrage dans des programmes de restauration et la définition des orientations patrimoniales. Une collaboratrice intervient sous sa responsabilité auprès de la commission Permis de construire et Déclarations préalables, afin de donner, par exemple, des avis complémentaires de ceux de l'ABF. Dans sa direction, cet architecte a une position d'interface avec la direction générale du Développement urbain où travaillent des collègues ingénieurs et urbanistes, pour des avis sur les projets urbains et dans le cadre du PLU. Il a également construit un dispositif de subventions aux particuliers destinées au ravalement des façades et est en train de mettre en place le ravalement obligatoire en application du code de la construction. Ce dispositif comporte des aspects de préconisation, le suivi des travaux et le contrôle de la bonne exécution. Cet architecte s'occupe également de la révision des secteurs sauvegardés.

Pour lui, la formation des architectes incite « à rechercher la qualité du projet et à être sensible à l'insertion du projet dans le contexte urbain ». Sa mission est en résumé « d'assurer le service public en défendant l'architecture et la qualité au sein de la collectivité ».

Architecte du patrimoine, référent secteur protégé dans une petite ville (25 ans)

Sensible au dessin et à l'histoire, cette architecte hésite longuement entre les études d'architecture et une formation en arts appliqués. Pour garder un lien avec les aspects scientifiques de sa formation secondaire, elle choisit d'entrer à l'Ecole d'architecture de Nancy. Ne souhaitant pas travailler en agence et toujours motivée par l'histoire, elle entre ensuite à l'Ecole de Chaillot et devient architecte du patrimoine. Parallèlement à ses études, elle travaille pour un architecte du patrimoine et réalise une étude urbaine, ce qui la décide à prendre une option « Ville et territoires » à la fin de sa formation. Elle travaille également dans une agence d'architecture et d'urbanisme renommée. Elle n'y est pas satisfaite des conditions de travail mais, à l'occasion d'une mission, se prend d'intérêt pour la « gestion publique du territoire ». Cette expérience lui donne envie de travailler en collectivité. Un membre de son jury de fin d'études l'informe de la disponibilité d'un poste dans une petite ville, dont l'intitulé est « référent secteurs protégés ». Elle postule et est retenue.

L'emploi de cette architecte comporte diverses missions. La première est de piloter les procédures de modification de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en AMVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). La seconde est d'assurer le lien avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine, c'est-à-dire avec l'ABF. Au sein de l'administration municipale, elle donne régulièrement des avis sur la

protection du paysage au service du Bâtiment et à celui des Jardins publics pour lesquels elle réalise aussi des études allant parfois jusqu'à la conception dans le cadre d'une restauration. Elle participe également à un atelier de médiation du patrimoine en lien avec le secteur associatif pour travailler, par exemple, sur la dénomination de la voirie. Comme l'architecte présenté précédemment, elle participe à la révision PLU et au contrôle des travaux en secteur protégé. Enfin elle vient de prendre en charge le dossier « archéologie ».

Cette architecte éprouve un fort sentiment d'utilité dans le cadre de sa mission et affirme avoir trouvé l'activité qu'elle souhaitait. Agir au sein de la collectivité locale lui donne l'impression d'être à la « base des questions ». La municipalité envisage de lui permettre de faire sa HMO en son sein

2. La mission Grands projets

Mission Grands projets et Agenda 21, ville moyenne (54 ans)

Le parcours de cette architecte débute de façon assez originale. Très jeune, cette architecte développe un goût pour les cartes géographiques. Boursière, elle entre à l'École d'architecture de Nantes. A l'issue de son cursus, elle souhaite faire autre chose que de l'architecture. Ayant fait du parachutisme pendant ses études, elle passe un brevet d'Etat et travaille durant une année dans un club de parachutisme de sa ville. Lorsque la ville reconstruit la tour de contrôle de l'aérodrome, elle découvre la présence d'une architecte communale et s'intéresse à ses activités. Elle obtient un stage au sein de la collectivité. On lui offre ensuite un contrat pour travailler sur un projet d'école. Elle passe alors le concours de technicien puis d'ingénieur. Cette architecte devient ainsi architecte communale, maître d'œuvre puis maître d'ouvrage. Elle suit des formations, notamment en HQE, et monte progressivement dans la hiérarchie : adjointe au directeur des services techniques puis responsable de la mission Grands projets liée à la Direction générale des services, au grade d'ingénieur principal.

Son rôle est d'« insuffler la culture du projet » dans les services : elle aide à la conduite du changement dans différents secteurs comme l'éducation ou l'urbanisme par exemple. Dans ce cadre, elle est chargée de l'agenda 21 destiné à promouvoir et mettre en place le développement durable dans les services de la municipalité. Elle a aussi conservé des missions de conduite d'opération en maîtrise d'ouvrage. Seule architecte à la ville, elle signe régulièrement des permis pour les rénovations. Elle est très sensible à la participation des habitants, à la qualité d'usage et à la pérennité des ouvrages.

Signalons dans le même registre d'activités de management stratégique, la carrière d'un autre architecte qui, ayant acquis des compétences de conduite du changement au sein de l'administration, est devenu Directeur général des services (DGS) dans une ville de taille importante. Il a réorganisé ou monté plusieurs services dans deux collectivités. D'origine

modeste, il a quitté très rapidement l'exercice en libéral pour passer le concours d'ingénieur territorial. Il trouve alors un poste de maître d'ouvrage dans une grande ville et monte le service d'urbanisme puis rejoint une autre grande collectivité dont les services sont regroupés avec la communauté urbaine. Il contribue à réorganiser les services et devient secrétaire général. C'est ainsi qu'après avoir piloté le projet du tramway, il devient DGS de la ville et de l'agglomération.

3. Responsables de gestion et construction en SDIS et CCI

Deux architectes exercent au sein d'organismes non présentés dans la précédente enquête. Le premier est chef du service Patrimoine d'un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il est chargé de la gestion, de la maintenance et de la construction neuve. La seconde est directrice du service Patrimoine et logistique d'une Chambre de commerce et de l'industrie, (CCI) chargée du même éventail de fonctions.

Architecte dans un Service départemental d'incendie et de secours (52 ans)

Orienté à la fin de la terminale vers l'architecture par les services d'information et d'orientation du lycée, cet architecte s'intéresse à ces études alliant technicité et création. Il entre alors à l'école d'architecture de sa région, l'Ensa de Nantes. A la fin de son cursus, il présente un travail de fin d'études sur l'aménagement d'un quartier de la ville des Sables-d'Olonne. Il part ensuite en coopération pour le service national en Afrique mais revient assez vite pour cause de maladie. Durant sa convalescence et sur une suggestion de son père, secrétaire général à l'université, il débute un DESS « Aménagement, urbanisme, collectivités locales et environnement » à l'université. Il fait son stage de DESS à la Direction départementale de l'équipement de Mayotte mais ne poursuit pas en coopération après cette période. A l'issue de ces études, il entre dans une collectivité de la région parisienne comme responsable du service de l'urbanisme, où ses missions sont principalement tournées vers l'urbanisme réglementaire.

Souhaitant revenir dans sa région d'origine, cet architecte trouve un poste d'expert pour une compagnie d'assurance. Il y restera pendant douze ans mais, insatisfait de son activité, il veut se réorienter, pensant par exemple à la maîtrise d'ouvrage. Il consulte régulièrement la Gazette des communes et y trouve une offre d'emploi pour un poste de technicien départemental au SDIS. C'est l'époque de la départementalisation de la gestion du patrimoine immobilier des sapeurs-pompiers, qui était auparavant souvent confiée aux intercommunalités. Recruté comme contractuel, on lui demande de passer le concours. Reçu à celui d'ingénieur, il est ensuite titularisé sur un poste d'ingénieur territorial.

Cet architecte est responsable de la maîtrise d'ouvrage et, sur de toutes petites opérations, également de la maîtrise d'œuvre. Il renoue alors plus fortement avec le secteur du Bâtiment et

le milieu de l'architecture. Il met en place le service Patrimoine et prend en main la maintenance (notamment les mises aux normes), la rénovation et la construction neuve. Pour celle-ci, il collabore régulièrement avec une SEM ou d'autres mandataires de maîtrise d'ouvrage afin d'assurer la gestion des aspects financiers des opérations. Il travaille également de façon très étroite avec les architectes maîtres d'œuvre en proposant des plans types et en assurant des vérifications avec les utilisateurs. Cet architecte estime être perçu par ses partenaires comme un maître d'ouvrage très impliqué techniquement et par les utilisateurs comme la personne compétente sur la question des bâtiments : il a, dit-il, été « très bien accueilli » dans le milieu des sapeurs-pompiers et est maintenant « de la maison ». Il se considère comme une « interface » entre ces différents acteurs, comme un facilitateur et non comme un « censeur ».

Cet architecte est inscrit à l'ordre pour le compte du SDIS, qui paie la cotisation. Il participe régulièrement à des réunions ou des formations. S'il n'est pas toujours évident de partager son point de vue de maître d'ouvrage avec les architectes, il pense néanmoins contribuer à la défense de la profession dont la « plus-value » n'est pas toujours bien reconnue. Il est également membre de l'observatoire de la commande publique, association qui contribue à la formation des jurys de concours.

Architecte dans une Chambre de Commerce et de l'Industrie (42 ans)

Lorsqu'elle a dix ans, les parents de cette architecte construisent une grande maison et font appel à un architecte. Elle se passionne alors pour l'architecture. Elle poursuit ses études à l'unité pédagogique d'architecture n°4 (UP4) dont elle apprécie le système d'atelier et part six mois aux USA au moment de son diplôme qui porte sur l'aménagement d'un zoo. Après le DPLG, elle se perfectionne en infographie sentant que les compétences en informatique peuvent lui être précieuses. Elle souhaite ensuite partir de Paris et, par l'intermédiaire de l'ANPE, trouve un poste dans la construction et le réaménagement de magasins de la grande distribution (vêtements d'homme). Elle y reste trois ans puis désire changer d'activité.

Cette architecte se met alors à son compte, mais l'exercice libéral lui apparaît finalement incompatible avec le projet d'avoir des enfants. Elle s'arrête, puis durant sa grossesse, fait un bilan de compétence à la Chambre de commerce et de l'industrie qui lui propose alors d'animer une session de formation sur la lecture de plan. La CCI débute, à ce moment, un projet de construction important et lui propose un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'expérience se passant bien et étant régulièrement sollicitée pour des conseils sur la rénovation du patrimoine immobilier de la CCI, elle propose, avec succès, de créer un service chargé de l'entretien et de la construction neuve. Elle monte alors ce service et recrute une assistante. Cette architecte intervient sur des programmes très divers : lieux d'enseignement, pépinières d'entreprises, gymnase... Elle assure également des missions d'AMO et de maîtrise d'œuvre pour les plus petites opérations.

Cette architecte a le sentiment d'occuper une fonction « efficiente » qui assure le lien entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, interface qui lui a souvent manqué lorsqu'elle exerçait

en libéral car « les maîtres d'ouvrage n'ont pas toujours les compétences nécessaires à la bonne conduite d'un projet ». Elle est aussi très présente auprès des entreprises sur les chantiers. Elle a souvent des retours positifs des ouvriers qui apprécient son travail de médiation avec le maître d'œuvre : une fonction « d'écoute et de recherche de résolution des problèmes ». Elle est sensible à la prise en compte de « l'humain » dans le déroulement d'une opération et se sent utile de cette façon. Ce qu'elle aime, c'est la « communication ».

Les missions exercées par ces deux architectes rejoignent celles que nous avons pu décrire dans l'enquête précédente concernant les maîtres d'ouvrage utilisateurs. L'aspect stratégique de la position occupée ressort fortement des entretiens : il s'agit de proposer une médiation entre les acteurs du processus de construction : faire le « lien » semble être ce qui donne un sens singulier à cette activité.

Annexe : Liste des organismes employeurs identifiés en régions Ouest

Mairies :

Angers, Angoulême, Bressuire, Cholet, Fontenay le Comte, La Baule, la Roche Sur Yon, La Rochelle, Laval, Le Mans, Les Herbiers, Nantes, Niort, Noirmoutier en l'île, Rezé, Rochefort, Royan, Saint Herblain, Saint Michel, Sainte Luce Sur Loire, Saint-Nazaire, Saumur, Trelazé.

Organismes intercommunaux :

Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole.

CARENE, CA de la région nazaréenne.

Communautés d'agglomération : CC du Pays Chatelleraudais ; CC de l'île d'Oléron ; CC du Pays de Santon ; CC du Thouarsais ; CC Loire et Sillon ; Communauté urbaine de l'Argentonnais.

SMAGVC (Gens du voyage).

Conseils Généraux de la Charente, Charente-Maritime, Maine-et-Loire, Loire Atlantique, Sarthe.

Conseils régionaux des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Maîtres d'ouvrage de logement : Habitat Sud Deux-Sèvres, Le Mans Habitat, OPAC St Nazaire Habitats, OPG Logelia Charente, OPH de l'Agglomération de La Rochelle, Pact-Arim en Poitou-Charentes Centre départemental de l'habitat 44.

Maîtres d'ouvrage utilisateurs : Centre hospitalier universitaire d'Angers, Chambre de commerce et d'industrie, Pays de la Loire, Universités d'Angers et de Nantes.

SEM/SPLA : SDIS en Pays de la Loire, SEM Laval Mayenne Aménagements, Société Publique Régionale des Pays de la Loire.

Organismes d'étude et de conseil :

Agence d'urbanisme de la région Angevine, Agence technique départementale 86

CAUE 16, CAUE 17, CAUE 44, CAUE 49, CAUE 53, CAUE 72, CAUE 79, CAUE 85.

